

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 20 octobre 2023

N° CP-2023-8-14-1

N° applicatif 7204

14^{ème} Commission

Commission Agglomération de Mulhouse

Direction

Direction de l'aide sociale à l'Enfance

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE LA VILLE DE MULHOUSE ET LA CEA POUR LE FINANCEMENT DE POSTES D EDUCATEURS INTERVENANT AU SEIN DES COLLEGES.

Résumé : La prévention est une compétence forte de l'action sociale réglementaire de la Collectivité européenne d'Alsace.

La présente convention a pour objet de poursuivre le financement de quatre postes de travailleurs sociaux au CCAS de la Ville de Mulhouse fléchés vers les collèges mulhousiens dans l'objectif du repérage précoce du décrochage scolaire et plus largement pour toute problématique rencontrée par les jeunes.

Il est proposé d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pour le financement précité à hauteur de 142 332 € pour l'année 2023.

La loi du 6 janvier 1986 a transféré aux Présidents de Conseils généraux les compétences de l'Aide Sociale à l'Enfance, dont la prévention spécialisée est l'une des missions. Celle-ci est prévue au sein des articles L 121-2 et L 221-1 du Code de l'action sociale et des familles qui disposent notamment que le Département a « une mission de prévention de la marginalisation et d'aide à l'insertion dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale ».

I. Eléments de contexte

Depuis 2001, le Département du Haut-Rhin a financé, par voie de conventions avec la Ville de Mulhouse, des postes d'éducateurs spécialisés, intervenant dans des collèges situés en zones sensibles, afin de développer des actions de prévention en milieu scolaire. Ils s'adressent ainsi prioritairement aux jeunes collégiens de 11 à 16 ans.

Le montant du financement des quatre postes d'éducateurs spécialisés de la Ville de Mulhouse est pratiquement identique depuis 2013.

La philosophie d'action reste la même, à savoir, une intervention dans les collèges des zones sensibles pour un accompagnement précoce de la prévention de la délinquance, des incivilités, du décrochage scolaire, ... et vient ainsi compléter les actions menées par l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne au sein des quartiers.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le CCAS de la Ville de Mulhouse s'est substitué à la Ville de Mulhouse dans la gestion de ces postes d'éducateurs.

II. Bilan de l'action

Les quatre travailleurs sociaux, dont les postes sont financés aujourd'hui par la Collectivité européenne d'Alsace, assurent des permanences dans les collèges de Bourtzwiller, Jean Macé, Kennedy, Wolf et Saint Exupéry. Ils sont pleinement identifiés par les établissements et travaillent en lien étroit avec les assistantes sociales scolaires.

Les établissements scolaires apparaissent comme des lieux de repérage intéressants en terme de détection et de premiers contacts auprès d'adolescents en difficulté, permettant d'engager les démarches d'un suivi préventif individuel et familial.

Cette intervention s'étend et se poursuit au sein des quartiers de Bourtzwiller, Centre, Coteaux/Haut-Poirier/Dornach, Drouot, Wolf/Wagner/Vauban/Neppert/Waldner/Sellier. Un travail de collaboration est mené avec les Centres Socio-Culturels mulhousiens. Les travailleurs sociaux s'inscrivent également dans des accompagnements individuels qui ont dû évoluer durant la pandémie avec le maintien de liens par téléphone, SMS, WhatsApp...

Ainsi, en 2022, 228 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel et 1615 ont participé à 44 actions collectives. Celles-ci sont menées en partenariat ou interaction avec les partenaires locaux, d'autres services de la Ville de Mulhouse (Maison des Parents, Direction Prévention et Sécurité, ...), l'APSM ou encore la Police Nationale ou Municipale (action RAID VTT : mobilisation des jeunes pour améliorer le civisme et les relations avec les forces de l'ordre grâce aux échanges autour de l'activité).

A noter enfin que le partenariat avec le Territoire de Solidarité de Mulhouse est pleinement actif et les travailleurs sociaux de la Ville participent ponctuellement aux commissions enfance afin d'apporter leur éclairage sur des situations individuelles.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention entre la Collectivité européenne d'Alsace, et le CCAS de la Ville de Mulhouse, concernant le financement de quatre postes d'éducateurs spécialisés dans les collèges de Bourtzwiller, Jean Macé, Kennedy, Wolf et Saint Exupéry, au titre de l'année 2023, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- d'autoriser le financement de quatre postes d'éducateurs spécialisés en collèges pour l'année 2023 pour un montant de 142 332 €, à verser au CCAS de la Ville de Mulhouse,
- de préciser que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA
P127	P127O001	P127E01	T01	(723) 65-6568-4213

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.